

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	15
En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Exclus	0
Votants	15

Date de la convocation :
05/04/2023

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents :

Mesdames Marie-Françoise CHEVILLON, Fabienne SAVATIER, Françoise GUERIN, Lydie JAMIN, Aurélie ROUAULT et Messieurs Philippe BARGAIN, Didier GUERIN, Alain LEFEUVRE, Stéphane DANION, Patrick HAUPAS, Aurélien ROLLAND, Julien DESSA, David HEINTZEN conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Claude PIEL, Madame Renée FILATRE

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur Claude PIEL à Monsieur Didier GUERIN, Madame Renée FILATRE à Madame Marie-Françoise CHEVILLON.

Liste des délibérations :

DELIBERATION 2023/04/031 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

DELIBERATION 2023/04/032 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023.

DELIBERATION 2023/04/033 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022.

DELIBERATION 2023/04/034 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023.

DELIBERATION 2023/04/035 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

DELIBERATION 2023/04/036 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE CAMPING.

DELIBERATION 2023/04/037 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT.

DELIBERATION 2023/04/038 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE PAIMPONT.

DELIBERATION 2023/04/039 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES.

DELIBERATION 2023/04/040 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES.

DELIBERATION 2023/04/041 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX STRUCTURES PARTENAIRES.

DELIBERATION 2023/04/042 : REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET CAMPING A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT.

DELIBERATION 2023/04/043 : INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES DE DELEGATIONS.

DELIBERATION 2023/04/044 : DEMANDE DE SUBVENTION 2023 DSIL

DELIBERATION 2023/04/031 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Rapporteur : Alain LEFEUVRE

Vu l'article L2121-15 du CGCT ;

Considérant qu'un conseil municipal se doit d'avoir un secrétaire de séance ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

DESIGNE Monsieur David HEINTZEN secrétaire de séance.

DELIBERATION 2023/04/032 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023.

Rapporteur : Alain LEFEUVRE

Vu l'article L2121-29 du CGCT ;

Vu le procès-verbal du 21 Mars 2023 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance doit être adopté par le conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 MARS 2023.

DELIBERATION 2023/04/033 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022.

Rapporteur : Stéphane DANION

Monsieur Stéphane DANION, conseiller délégué aux finances, indique que le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du compte administratif 2022 du budget principal, qui vous a été présentée au cours de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2023, fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2022 :

Vu le compte administratif 2022 ;

Considérant que le résultat de fonctionnement de la commune fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 309 525.43 € ;

Considérant que le résultat de l'investissement de la commune fait apparaître un excédent de clôture de 201 288.32 € ;

Considérant le besoin de financement d'investissement pour l'année 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

AFFECTE l'excédent de fonctionnement de 309 525.43 € vers la section d'investissement comme suit :

Section d'investissement - Recettes

Chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves

Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 309 525.43 €

DELIBERATION 2023/04/034 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023.

Rapporteur : Stéphane DANION

Monsieur Stéphane DANION, conseiller délégué aux finances, indique que chaque année l'assemblée délibérante doit étudier l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts ;

Vu les taux en vigueur

Vu l'avis favorable de la commission finances du 30 mars 2023 ;

Considérant que la commission finances regroupant l'ensemble des élus municipaux a étudié les options d'une augmentation des taux d'imposition de 1.5 points et 2 points ;

Considérant que la commission a orienté son choix sur une augmentation de la taxe foncière bâti de 2% et la taxe d'habitation de 0.49% ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 36.07 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 48.96 %

Taxe d'Habitation (TH) : 10.71 %

DELIBERATION 2023/04/035 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

Rapporteur : Stéphane DANION

Monsieur Stéphane DANION, conseiller délégué aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement, par section, par sens et par chapitre en fonctionnement, par section, sens et opérations en investissement.

Vu le Budget primitif 2023 ;

Considérant qu'il est proposé de voter en fonctionnement au chapitre et en recettes d'investissement et à l'opération en dépenses d'investissement ;

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
144 637.93 €	144 637.93 €	289 951.78 €	289 951.78 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

ADOpte le budget annexe de l'assainissement 2023 présenté.

DELIBERATION 2023/04/036 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE CAMPING.

Rapporteur : Stéphane DANION

Monsieur Stéphane DANION, conseiller délégué aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2023 du budget annexe du camping, par section, par sens et par chapitre en fonctionnement, par section, sens et opérations en investissement.

Vu le Budget primitif 2023 ;

Considérant qu'il est proposé de voter en fonctionnement au chapitre et en recettes d'investissement et à l'opération en dépenses d'investissement ;

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
399 570.81 €	399 570.81 €	571 844.50 €	571 844.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre Patrick HAUPAS) :

Article 1 :

ADOpte le budget annexe camping 2023 présenté.

DELIBERATION 2023/04/037 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT.

Rapporteur : Stéphane DANION

Monsieur Stéphane DANION, conseiller délégué aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2023 du budget annexe du lotissement, par section, par sens et par chapitre en fonctionnement, par section, sens et opérations en investissement.

Vu le Budget primitif 2023 ;

Considérant qu'il est proposé de voter en fonctionnement au chapitre et en recettes d'investissement et à l'opération en dépenses d'investissement ;

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
1 390 008.13 €	1 390 008.13 €	1 346 011.14 €	1 346 011.14 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

ADOpte le budget annexe du lotissement 2023 présenté.

DELIBERATION 2023/04/038 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE PAIMPONT.

Rapporteur : Stéphane DANION

Monsieur Stéphane DANION, conseiller délégué aux finances, présente un état annuel des indemnités perçues par les élus avant l'examen du budget (articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique). La communauté de communes dresse son propre état des indemnités. Dès lors, le document établi par la commune ne doit pas faire apparaître les indemnités de l'EPCI.

NOM PRENOM	INDEMNITES BRUTES
Alain LEFEUVRE	21 750.24 €

Didier GUERIN	8 358.12 €
Patrick HAUPAS	8 358.12 €
Marie-Françoise CHEVILLON	8 358.12 €
Julien DESSA	8 358.12 €
Françoise GUERIN	2 719.06 €
Stéphane DANION	2 719.06 €

Monsieur Stéphane DANION, conseiller délégué aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2023 du budget principal par section, par sens et par chapitre en fonctionnement, par section, sens et opérations en investissement.

Il est proposé de voter en fonctionnement au chapitre et en recettes d'investissement et à l'opération en dépenses d'investissement.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	DE	RECETTES FONCTIONNEMENT	DE	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
1 587 050.79 €		1 587 050.79 €		1 333 019.03 €	1 333 019.03 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre Patrick HAUPAS) :

Article 1 :

ADOPTÉ le budget principal 2023 présenté.

DELIBERATION 2023/04/039 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES.

Rapporteur : Julien DESSA

Monsieur DESSA, présente les demandes de subventions 2023 à caractère culturelles.

Type	Nom de l'association	Mondant demandé	Obtenu en 2022	Montant fléché par la commission
Culturelle	Mille et un sourire			500,00 €
Culturelle	L'étoile de Brocéliande	300,00 €		- €
Culturelle	ACCA	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Culturelle	Brocéliande & co	1 200,00 €		- €
Culturelle	Adapei	LIBRE		- €
Culturelle	Dixit poetic	1 000,00 €		500,00 €
Culturelle	AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE PAIMPONT	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Culturelle	HispaMebro	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Culturelle	UNC UNCAFN SdF	275,00 €	275,00 €	275,00 €
Culturelle	La Loggia		2 000,00 €	2 000,00 €
Culturelle	Les trompes de Paimpont	150,00 €	150,00 €	150,00 €
		250,00 €	250,00 €	250,00 €
Culturelle		6 175,00 €	4 175,00 €	6 675,00 €

Vu l'avis de la commission finances du 31 mars 2023 ;

Monsieur Didier GUERIN détenteur du pouvoir de monsieur Claude PIEL et Monsieur David HEINTZEN ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (12 voix) :

Article 1 :

DECIDE d'allouer pour 2023 les subventions aux associations culturelles telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION 2023/04/040 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES.

Rapporteur : Julien DESSA

Monsieur DESSA, présente les demandes de subventions 2023 à caractère culturelles.

Vu l'avis de la commission finances du 31 mars 2023 ;

Type	Nom de l'association	Mondant demandé	Obtenu en 2022	Montant fléché par la commission
Sportive	RCB RUGBY PAIMPONT-fonctionnement	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
Sportive	USPC - fonctionnement	1 900,00 €	1 900,00 €	1 600,00 €
Sportive	Tennis club Treffendel - Plelan	100,00 €		100,00 €
Sportive	Yukikan Brocéliande	600,00 €	400,00 €	400,00 €
Sportive	Brocéliande Moto verte	2 500,00 €		500,00 €
Sportive		7 100,00 €	4 300,00 €	3 600,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

DECIDE d'allouer pour 2023 les subventions aux associations sportives telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION 2023/04/041 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX STRUCTURES PARTENAIRES.

Rapporteur : Julien DESSA

Monsieur DESSA, présente les demandes de subventions 2023 aux structures partenaires.

Vu l'avis de la commission finances du 31 mars 2023 ;

Type	Nom de l'association	Mondant demandé	Obtenu en 2022	Montant fléché par la commission
------	----------------------	-----------------	----------------	----------------------------------

Partenaire	OCCE - Ecole Paimpont	€	1 649,00	3 648,00 €	€	1 649,00
Partenaire		€	1 649,00			1 649,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

DECIDE d'allouer pour 2023 les subventions aux structures partenaires telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION 2023/04/042 : REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET CAMPING A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT.

Rapporteur : Stéphane DANION

Monsieur Stéphane DANION conseiller délégué aux finances présente à l'assemblée le projet de transfert des excédents du budget annexe camping à hauteur de 150 000 euros vers le budget principal commune de PAIMPONT.

Vu l'article R2221-48 du CGCT ;

Vu l'avis de la commission finances du 31 mars 2023 ;

Vu l'avis du conseiller aux décideurs locaux ;

Considérant que le budget annexe de la commune camping présente un excédent de fonctionnement conséquent ;

Considérant qu'il existe un besoin de financement des investissements communaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre Patrick HAUPAS) :

Article 1 :

DECIDE un reversement de l'excédent du budget annexe camping vers le budget principal commune de PAIMPONT à hauteur de 150 000 euros.

Article 2 :

AFFECTE l'excédent de fonctionnement du budget camping de 150 000 € vers le budget principal comme suit :

Budget annexe camping :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Article 672 : Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement : 150 000 €

Budget principal commune :

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Article 7561 : Régies dotées de la seule autonomie financière : 150 000 €

DELIBERATION 2023/04/043 : INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES DE DELEGATIONS.

Rapporteur : Alain LEFEUVRE

Monsieur le Maire explique que la trésorerie souhaite qu'une délibération soit prise pour clarifier les indemnités des conseillers délégués.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/04/43 du 15/06/2020 ;

Vu la délibération 2022/04/26 ;

Considérant que l'indemnité des conseillers délégués doit être exprimée en pourcentage ;

Considérant que cette indemnité a été fixée à 283.93 euros par mois en mars 2022 ;

Considérant que cette indemnité représente 7.3% de l'indemnité 1027 en mars 2022 ;

Madame Françoise GUERIN et Monsieur Stéphane DANION ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (12 voix) :

Article 1 :

FIXE l'indemnité des conseillers délégués à 7.3% de l'indice 1027.

Article 2 :

DECIDE que l'indemnité des conseillers délégués suit l'augmentation de l'indice.

DELIBERATION 2023/04/044 : DEMANDE DE SUBVENTION 2023 DSIL

Rapporteur : Alain LEFEUVRE

Monsieur le Maire présente les travaux d'isolation peuvent être éligible à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dont le dossier de demande doit être déposé avant le 15 avril.

DEPENSES		RECETTES		
	Travaux d'isolation au-dessus de la mairie et à l'école	DSIL	40%	16 000
		AUTOFINANCEMENT	60%	24 000
HT	40 000	TOTAL HT	100%	40 000
TVA	8 000			
TTC	48 000			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

ADOPTÉ l'opération de travaux d'isolation.

Article 2 :

ARRÊTE les modalités de financements ci-dessus

Article 3 :

DECIDE d'inscrire la dépense au budget 2023

Article 4 :

AUTORISE le Maire à solliciter un financement DSIL et à signer toute pièce afférente à cette demande

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 30 MINUTES.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

Le Secrétaire de séance,
DAVID HEINTZEN,

